

Lille le 19 janvier 2012

Nous vous avons déjà avertis par un communiqué du 15 novembre, mais maintenant c'est chose faite, le gouvernement vient de légiférer et d'instituer une journée de carence dans la Fonction Publique.

Ainsi, l'article 105 de la loi de finances pour 2012 officialise la ponction qui sera effectuée sur le traitement des agents publics en congés de maladie.

Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents contractuels de droit public (ayant 4 mois d'ancienneté) ne percevront donc plus leur rémunération au titre du premier jour de maladie.

Pour Solidaires et SUD Santé Sociaux, il s'agit encore là d'un coup bas à l'adresse de millions d'agents. Après ...

- ✱ Le gel des salaires pour 2011 et 2012 qui constitue une baisse sans précédent du pouvoir d'achat;
- ✱ La hausse des cotisations retraites qui perdurera pendant 10 années consécutives faisant apparaître sur la fiche de paie un net à payer de plus en plus bas; sans oublier les causes directes de ces arrêts de maladie:
- ✱ Les suppressions massives d'emplois, les structurations et fusions dues à la Révision générale des politiques publiques qui engendrent mal être au travail, stress

... cela suffit!

Si le gouvernement agit ainsi, c'est parce qu'il prétend avoir détecté, l'année dernière, « 458 millions d'euros » de fraude aux prestations sociales. Mais que fait-il contre la fraude fiscale qui se situe entre 45 et 50 milliards d'euros par an ? Rien !!!

Aujourd'hui, comme hier et comme demain, Solidaires condamne, sans appel, ces nouvelles mesures injustes qui sont une nouvelle atteinte aux droits sociaux.

**Solidaires appelle l'ensemble
des agents publics
à construire un rapport de force
permettant de faire reculer ce
gouvernement.**

**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**

